

Action sociale et médicale

**QUID
2007**

*Petit guide
à l'usage des agents actifs
et des retraités du ministère de la Justice*

PETIT GUIDE

A L'USAGE DES AGENTS ACTIFS ET DES RETRAITES

SOMMAIRE

CONNAITRE L'ACTION SOCIALE ET LA MEDECINE DE PREVENTION

L'ORGANISATION DE L'ACTION SOCIALE

LE CNAS
LE BUREAU DE L'ACTION SOCIALE
LES CRAS
LES ARAS
LE SERVICE SOCIAL DU PERSONNEL

LES PARTENAIRES DE L'ACTION SOCIALE

LA FONDATION D'AGUESSEAU
LA MUTUELLE DU MINISTERE DE LA JUSTICE
LE CNOSAP
AUTRES ASSOCIATIONS PARTENAIRES

LA MEDECINE DE PREVENTION

MISSIONS ET ORGANISATION
MEDECINS COORDONNATEURS

PRESTATIONS PROPOSEES

Les prestations gérées par la CAF :

- les prestations de droit commun
- les prestations propres à la Fonction Publique

Les aides spécifiques :

- **La restauration administrative**
- **L'aide aux handicapés**
- **Les aides et les prêts sociaux**
- **L'aide au logement**
- **Les aides en faveur des retraités**

Nous contacter

L'ACTION SOCIALE ET MEDICALE à votre service

En qualité d'agent actif ou de retraité du ministère de la Justice, vous pouvez bénéficier :

■ Des conseils et informations des assistants de service social

Vous pouvez les consulter notamment pour :

- votre situation familiale ;
- votre situation juridique et financière ;
- vos droits à congé en cas de maladie ;
- votre logement ...

■ De prestations et aides financières

- prestations familiales gérées par la CAF ;
- CESU – garde d'enfant
- allocation aux parents d'enfants handicapés âgés de moins de vingt ans ;
- aide au logement ;
- prêts à l'accession à la propriété ;
- aides financières ;
- prêts ;
- subventions séjours d'enfants.

■ D'une aide à la recherche d'un logement

L'Antenne Régionale de l'Action Sociale (ARAS) de votre ressort vous informe sur les logements disponibles dans le parc immobilier dédié aux agents du ministère ou dans celui géré dans le cadre des contingents préfectoraux au profit des fonctionnaires et gère votre demande. Vous pouvez vous adresser directement à l'ARAS ou consulter utilement l'assistant de service social.

■ De prestations de loisirs

- des activités culturelles (cinéma, théâtre ...) ;
- des activités sportives ;
- des centrales d'achat.

■ De séjours et de vacances

La Fondation d'Aguesseau propose :

- des séjours dans ses résidences, à Beaulieu-sur-Mer dans les Alpes-Maritimes, à Belle-Ile-en-Mer dans le Morbihan et à Saint-Cast dans les Côtes d'Armor ;
- des séjours en France et à l'étranger à des prix préférentiels ;
- des séjours thématiques et touristiques pour les enfants et les adolescents en centres de vacances en France et à l'étranger.

Le C.N.O.S.A.P. propose des séjours au camping des Marais sur l'île de Ré.

La documentation sur les séjours de vacances est à demander auprès de ces organismes.

■ D'un service de médecine préventive et du handicap

- un médecin de prévention est chargé de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail ;
- vous bénéficiez d'une visite médicale obligatoire au moins tous les cinq ans ;
- un correspondant handicap national et des correspondants locaux sont à votre écoute.

■ D'un service de restauration

- dans des restaurants inter-administratifs ou administratifs, ainsi que dans des restaurants privés conventionnés offrant un service de proximité à un coût minoré, selon l'indice des agents.

⇒ Où vous adresser ?

- à l'Antenne Régionale de l'Action Sociale de votre ressort
- à votre assistant social du personnel
- au président du Conseil Régional de l'Action Sociale
- au président de l'Association Régionale Socio-Culturelle
- aux présidents des associations de site
- à la Fondation d'Aguesseau pour les séjours et les vacances :
01.44.77.98.50
- au Comité National des Oeuvres Sociales de l'Administration Pénitentiaire :
01.45.88.17.00

L'ACTION SOCIALE ET MEDICALE DU MINISTERE DE LA JUSTICE

La politique d'action sociale est définie à l'échelon central au sein du Conseil National de l'Action Sociale, instance paritaire de 34 membres (17 désignés par l'administration et 17 par les organisations syndicales).

A l'échelon des cours d'appel, la concertation est organisée au sein des Conseils Régionaux de l'Action Sociale.

L'action sociale et médicale au ministère de la Justice est mise en œuvre par la direction de l'administration générale et de l'équipement, sous-direction des ressources humaines et des relations sociales - Bureau de l'Action Sociale et de la Prévention Médicale qui dispose d'antennes à l'échelon régional.

■ LE CONSEIL NATIONAL DE L'ACTION SOCIALE (CNAS)

Le Conseil National de l'Action Sociale est un organisme paritaire, qui émet des avis sur la politique sociale à conduire en direction de tous les agents actifs et retraités du ministère de la Justice.

Le CNAS compte :

- 17 membres de l'administration dont 3 désignés par le ministre et 5 personnalités qualifiées désignées par les directions, les autres représentant les directions de réseau et la DAGE.
- 17 membres des organisations professionnelles dont 15 sont issus des organisations syndicales de fonctionnaires siégeant au CTPM et 2 des organisations de magistrats siégeant à la commission d'avancement.

■ LE BUREAU DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA PREVENTION MEDICALE (DAGE/SDRHR)

Il organise l'action sociale et médicale pour l'ensemble des magistrats, fonctionnaires et agents contractuels, actifs et retraités du ministère de la Justice.

Il développe les diverses actions menées en faveur des agents, soit directement, soit par l'intermédiaire de la Fondation d'Aguesseau, de la Mutuelle du Ministère de la Justice ou des associations, au vu des décisions prises après concertation avec les partenaires sociaux au sein des différentes instances, notamment le Conseil National de l'Action Sociale.

A ce titre, il :

- assure le secrétariat du Conseil National de l'Action Sociale et veille à la coordination des actions proposées par les Conseils Régionaux de l'Action Sociale ;
- gère les crédits budgétaires affectés à l'action sociale ;
- définit, dans le cadre de la réglementation, les modalités d'attribution des prestations sociales facultatives ministérielles et interministérielles (gardes d'enfant, colonies de vacances, enfants handicapés, cantines, aides financières et prêts sociaux, aides et prêts au logement ...) et assure la mise en place des crédits correspondants, en liaison avec les services gestionnaires déconcentrés ;

- suit la mise en œuvre des actions sociales assurées par la Fondation d'Aguesseau, le Comité National des Oeuvres Sociales de l'Administration Pénitentiaire et la Mutuelle du Ministère de la Justice dans le cadre de la coordination de la politique d'action sociale ;
- assure le développement, l'animation et la gestion matérielle des services locaux de médecine préventive ;
- met en œuvre la politique du logement conduite par le ministère de la Justice au profit des agents.

Le Bureau de l'Action Sociale et de la Prévention Médicale dispose d'antennes régionales qui assurent à l'échelon local les principales missions qui lui sont dévolues - Les Antennes Régionales de l'Action Sociale (ARAS) : voir pages XXXXXXXX.

■ LES CONSEILS REGIONAUX DE L'ACTION SOCIALE (CRAS)

Les Conseils Régionaux de l'Action Sociale sont des organismes paritaires qui définissent les orientations de la politique régionale d'action sociale en faveur des agents actifs et retraités du ressort de la cour d'appel.

Les CRAS comptent :

- 6 représentants des directions ;
- 6 représentants des organisations professionnelles.

Liste des présidents de CRAS au 1^{er} janvier 2007		
AGEN	Mr LOEB Stéphane	05.53.49.64.02
AIX-EN-PROVENCE	Mr CIBRARIO Guy	06.16.26.77.52
AMIENS	Mr RODY Luc	03.22.66.65.65
ANGERS	Mr BOUILLAUD Thierry	02.41.33.67.80
BASSE-TERRE	Mme NOLLIN Sandra	
BASTIA	Mr CAVALERIE Philippe	04.95.55.23.04
BESANCON	Mme MARTIN-THOMAZO Véronique	03.81.65.13.27
BORDEAUX	Mme PINET Joan	05.56.00.10.23
BOURGES		
CAEN	Mr TASSILLY François	02.31.51.37.80
CAYENNE	Mr POLYDORE René	05.94.35.08.72
CHAMBERY	Mr GROLLIER Bernard	04.50.26.66.64
COLMAR	Mr ZINCK Jean-Claude	03.89.24.77.43
DIJON	Mme THIERRY Thérèse	03.80.44.61.11
DOUAI	Mme LEPECQUET Elsa	03.21.68.72.00
FORT-DE-FRANCE	Mr RODRIDE Franck	05.96.77.30.36
GRENOBLE	MR HILAIRE Didier	04.75.82.16.00
LIMOGES	Mme HULEUX Corinne	05.55.17.77.70
LYON	Mme BOYER Béatrice	04.77.49.22.60
METZ	Mme SCHOENSTEIN Martine	03.82.82.43.50
MONTPELLIER	Mr BROUAUX Francis	06.85.27.97.36
NANCY	Mr MERVELET Jean	03.83.17.24.91

NIMES	Mme GAILLARD	04.32.74.74.00
NOUMEA	Mr WAHNYAMALLA Jacques	00.687.27.25.27
ORLEANS	Mme BOTTE Claire	02.38.78.12.60
PARIS	Mr MENUT Gilles	01.44.32.55.83
PAU	Mr JEOL Dominique	05.59.82.47.71
POITIERS	Mme TALEB Rachel	05.49.46.59.30
REIMS	Mme DELABRE Nadine	03.26.22.32.22
RENNES	Mr AUBRY François-René	02.23.20.43.17
RIOM	Mme GRAND Nathalie	04.70.35.17.21
ROUEN	Mr VIOLET Jean-Pascal	02.35.52.87.03
SAINT-DENIS	Mr ANNY Alain	02.62.40.58.13
TOULOUSE	Mr CHARLET Gérard	05.62.30.55.71
VERSAILLES	Mme COURCELLES	01.39.49.69.62

■ LES ANTENNES REGIONALES DE L'ACTION SOCIALE (ARAS)

Emanation du Bureau de l'Action Sociale et de la Prévention Médicale, les 9 ARAS assurent principalement les missions concernant :

- le logement,
- la restauration,
- la petite enfance,
- le suivi de la médecine de prévention et la participation aux CHSD,
- les relations avec les acteurs locaux.

Sur chacun de ces sujets, les chefs d'ARAS présentent un rapport aux CRAS de leur ressort.

Liste des ARAS et définition de leur ressort au 1^{er} janvier 2007			
ARAS	CHEF D'ANTENNE	COORDONNEES	COURS D'APPEL
AIX EN PROVENCE	Mme Brigitte FRIANG	04.42.91.51.40	Aix en Provence, Bastia
AMIENS	Mme Patricia CHESNEAU	03.22.97.58.92	Amiens, Douai, Rouen
BORDEAUX	M. Claude ACCHIARDO	05.56.79.76.48	Bordeaux, Limoges, Pau, Poitiers
DIJON	M. Patrice MARMOT	03.80.74.95.50	Besançon, Dijon, Reims
LYON	M. Bernard COLLONGES	04.72.84.60.94	Chambéry, Grenoble, Lyon, Riom

NANTES	Mme Cathie TEISSIER	02.40.14.59.62	Angers, Caen, Rennes
PARIS	Mme Martine SAUGER	01.53.62.20.84	Bourges, Orléans, Paris, Versailles
STRASBOURG	M. Dominique ZINS	03.88.22.20.71	Colmar, Metz, Nancy
TOULOUSE	Mme Isabelle AMARI	05.62.20.61.36	Agen, Montpellier, Nîmes, Toulouse

LE SERVICE SOCIAL DU PERSONNEL

Le service social du personnel intervient pour l'ensemble des agents actifs et retraités du ministère de la Justice. Des assistants de service social, encadrés par six coordonnateurs régionaux et un coordonnateur national, sont à votre disposition dans le ressort de chaque cour d'appel. Ils tiennent des permanences dans la plupart des établissements et des juridictions et en administration centrale.

Les assistants de service social du personnel sont à la disposition des agents pour toute question relevant de l'accompagnement de leur vie professionnelle et familiale. Ils peuvent également apporter leur expertise dans le cadre de projets de services comportant une dimension sociale.

■ LE SERVICE SOCIAL DU PERSONNEL

■ vous informe sur vos droits :

- prestations familiales et sociales,
- modes de garde des enfants,
- formalités administratives : demandes d'aide juridictionnelle, de pension alimentaire, retraite ... ;

■ vous aide et vous conseille :

- recherche d'un logement,
- relations conflictuelles au sein de la famille,
- difficultés financières,
- vacances et loisirs ;

■ intervient dans le cadre d'un suivi social en lien avec d'autres partenaires :

- réintégration après un long congé de maladie,
- aménagement de poste,
- demande d'aides exceptionnelles,
- insertion des travailleurs handicapés.

**LISTE DES COORDONNATEURS DU SERVICE SOCIAL DU PERSONNEL
AU 1^{ER} JANVIER 2007**

COORDONNATRICE NATIONALE : Françoise POCH CREMON 01.44.77.74.73

- **coordonnatrice régionale** pour : REGION DOM TOM : GUADELOUPE, GUYANE, MARTINIQUE, LA REUNION, NOUVELLE CALEDONIE

CORDONNATEURS REGIONAUX

REGION NORD-EST : CA AMIENS, COLMAR, DOUAI, METZ, NANCY, REIMS	Françoise WETTA	03.22.97.58.94
REGION CENTRE-EST : CA BESANCON, CHAMBERY, DIJON, GRENOBLE, LYON, RIOM	Marie-Christine GUIGNARD	03.80.44.51.93
REGION SUD-OUEST : CA AGEN, BORDEAUX, LIMOGES, PAU, POITIERS, TOULOUSE	Benoît PELLOQUIN	05.56.56.51.05
REGION GRAND-OUEST : CA ANGERS, CAEN, RENNES, ROUEN, CP NANTES, TGI NANTES	Françoise LAGOGUEY	02.51.17.98.60
REGION SUD-EST : CA AIX EN PROVENCE, BASTIA, NIMES, MONTPELLIER	Corinne PICCA	04.42.91.51.46
REGION ILE-DE-FRANCE : CA BOURGES, PARIS, ORLEANS, VERSAILLES	Monique LENFANT	01.44.32.71.19

LISTE DES ASSISTANTS SOCIAUX DU PERSONNEL AU 1^{ER} JANVIER 2007

RESSORT	PRÉNOM – NOM	TÉLÉPHONE	RÉGION
AGEN (ENAP)	Claudine CHOLLET-BOUGEARD	05.53.48.07.90	SUD OUEST
AIX-EN-PROVENCE	Samah GIMENEZ	04.42.91.51.47	SUD EST
AIX-EN-PROVENCE	Sophie BASTARD	04.42.91.51.48	SUD EST
AJACCIO	Marie-Eve HAEFFELIN	04.95.20.30.05	SUD EST
AMIENS	Natacha PECQUERY	03.22.97.58.88	NORD EST
ANGERS	Annick LETARD	02.41.20.52.30	GRAND OUEST
ARRAS	Elisabeth MANIER	03.21.51.84.27	NORD EST
BASSE-TERRE	Marielle PLANTIER	05.90.41.02.14	DOM TOM
BASTIA	Annie LE GOFF	04.95.55.32.71	SUD EST
BESANCON	Pascale LECLERT-BERNARD	03.81.65.13.16	CENTRE EST
BOBIGNY	Nade BURLET	01.48.95.61.39	ILE DE FRANCE
BORDEAUX	Isabelle DECAT	05.56.56.51.06	SUD OUEST
BORDEAUX	Agnès LANDABURU	05.56.56.51.07	SUD OUEST
BOURGES	Géraldine MAGNIER	02.48.68.34.38	ILE DE FRANCE
CAEN	Dominique LELIEVRE-MARTIN	02.31.30.70.87	GRAND OUEST
CAYENNE	Emmanuel CINNAMAN	05.94.38.65.29	DOM TOM
CHAMBERY	Catherine DEBAISIEUX	04.79.71.85.62	CENTRE EST
COLMAR	Thérèse L'HOPITALIER	03.89.45.18.28	NORD EST
DRSP STRASBOURG	Marie-Claude METZ	03.88.56.81.68	NORD EST
CRETEIL	Maryne MACLE	01.49.81.19.24	ILE DE FRANCE
DIGNE (DDE)	Odile BENOIT	04.92.30.55.16	SUD EST
DIJON	Didier DOUGE	03.80.44.61.51	CENTRE EST
EVRY	Mylène ROCHER	01.60.76.78.99	ILE DE FRANCE
FLEURY-MEROGIS (MA)	Catherine SION	01.69.72.32.26	ILE DE FRANCE
FORT-DE-FRANCE	Chantal PAMPHILE	05.96.48.42.76	DOM TOM
FRESNES	Erica SOKOLOWSKI	01.49.84.39.47	ILE DE FRANCE
GRENOBLE	Jean-René STOEFFLER	04.38.21.24.11	CENTRE EST
LILLE	Anne-Christel PACOT	03.20.78.34.42	NORD EST
LIMOGES	Emmanuelle DURAND	05.55.26.87.61	SUD OUEST
LOOS-SEQUEDIN (MA)	Bariza ZOUBIR	03.20.30.25.06	NORD EST
LYON	Marion SURY	04.72.60.72.02	CENTRE EST
LYON	Pascale MAZAUD	04.72.60.72.03	CENTRE EST
LYON	Arlette JANKI	04.72.60.72.04	CENTRE EST
MARSEILLE (TGI)	Josépha LEONI	04.91.15.54.11	SUD EST
MARSEILLE (MA Les Baumettes)	Yvette ROHMER	04.91.40.83.16	SUD EST
MELUN (TGI)	Nathalie VION	01.64.79.82.14	ILE DE FRANCE
METZ	Agnès PERRIN	03.87.75.41.25	NORD EST
MONTPELLIER	Bernadette CONCESSA	04.67.12.60.99	SUD EST
NANCY	Carole LE CUNFF	03.83.90.86.06	NORD EST
NANTERRE	Zohra DIDI ALAOUI	01.40.97.14.06	ILE DE FRANCE
NANTES	Patrice GUIBERT	02.51.17.98.07	GRAND OUEST
NANTES (CP)	Marie-Hélène BOYER	02.40.16.45.61	GRAND OUEST
NICE	Josyane BECCHETTI	04.92.17.30.85	SUD EST
NIMES	Isabelle RUFFET	04.66.27.46.85	SUD EST
NOUMEA	Anne-Elodie BERTIN	00.687.29.28.57	DOM TOM

ORLEANS	Lucile CHABERNAUD	02.38.74.57.52	ILE DE FRANCE
PARIS (Chancellerie)	Isabelle HANUS	01.44.77.71.63	ILE DE FRANCE
PARIS (Chancellerie)	Agnès CORBIERE	01.44.77.73.37	ILE DE FRANCE
PARIS (MA de la Santé)	Ghyslaine THEREZE	01.45.87.59.88	ILE DE FRANCE
PARIS (Palais de justice)	Anne-Marie GINESTE	01.44.32.54.91	ILE DE FRANCE
PARIS (Palais de justice)	Catherine TEYTAUD	01.44.32.75.75	ILE DE FRANCE
PARIS (rue Fourier)	Catherine LAFFITE	01.44.32.71.07	ILE DE FRANCE
PAU	Dominique CRABE (Mme)	05.59.27.91.78	SUD OUEST
POITIERS	Thérèse BOYER	05.49.50.71.86	SUD OUEST
PONTOISE	Françoise NOLOT	01.72.58.75.66	ILE DE FRANCE
REIMS	Monique DRAPIER	03.26.79.87.68	NORD EST
REMIRE-MONTJOLY (CP La Matourienne)	Emmanuel CINNAMAN	05.94.38.65.29	DOM TOM
RENNES	Annie LECLERC	02.99.65.38.36	GRAND OUEST
RIOM	Marion ROUGEYRON	04.73.64.62.03	CENTRE EST
ROUEN	Sophie JOUAULT	02.35.08.80.66	GRAND OUEST
ST-DENIS	Paule GUERRINI	02.62.40.58.28	DOM TOM
TOULOUSE	Chantal DEMANGEON	05.62.20.61.32	SUD OUEST
TOULOUSE	Monique FAIVRE	05.62.20.61.31	SUD OUEST
VERSAILLES		01.39.49.68.21	ILE DE FRANCE

LES PARTENAIRES DE L'ADMINISTRATION EN MATIERE D'ACTION SOCIALE

■ LA FONDATION D'AGUESSEAU

La Fondation d'Aguesseau, reconnue d'utilité publique par décret du 9 juin 1954, a pour but de venir en aide, sous toutes les formes, aux magistrats et membres du personnel relevant du ministère de la Justice, en activité ou en retraite, ainsi qu'à leur famille.

Au plan national, la Fondation :

- propose des **séjours de vacances en famille** dans ses **hôtels de vacances** à Saint-Cast (22) et Beaulieu-sur-Mer (06). Elle propose aussi des séjours locatifs dans quatre appartements de la résidence « Le Souverain », dans une maison de pêcheur et dans onze résidences mobiles sur son **camping ***** de « Moulin-Luc » à Belle-Ile-Mer (56). Elle propose également des séjours en hôtel, appartement, camping ou mobil-home, de même que des circuits touristiques en France et à l'étranger ;
- gère les séjours **de vacances pour les enfants et les adolescents** durant toutes les périodes de vacances scolaires en France et à l'étranger, séjours sportifs, de découvertes, culturels, linguistiques et séjours pour enfants handicapés ;
- gère les aides financières et les prêts sociaux ;
- gère le dispositif ministériel d'aides et de prêts au logement ;
- gère la majeure partie de la restauration au profit des agents de l'administration centrale ;
- elle accorde, sous conditions de ressources, des bourses d'études ;
- elle négocie des tarifs privilégiés pour les séjours de vacances et les loisirs avec de nombreux partenaires ;

⇒ **POUR TOUT RENSEIGNEMENT, S'ADRESSER A :**

FONDATION D'AGUESSEAU
9, rue du Mont-Thabor - 75001 PARIS
Tél. : 01.44.77.98.50

■ LE COMITE NATIONAL DES ŒUVRES SOCIALES DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE (CNOSAP)

Association fondée en 1969 et regroupant des associations déclarées et des syndicats, le CNOSAP a pour objet de contribuer au développement des activités sportives d'entraides, culturelles et de loisirs (camping «Les Marais» à Saint-Martin-de-Ré, Fort de la Prée et compétitions sportives nationales et internationales) au profit de tous les agents du ministère de la Justice.

⇒ **POUR TOUT RENSEIGNEMENT, S'ADRESSER A :**

**COMITE NATIONAL DES ŒUVRES SOCIALES
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
12-14, rue Fourier – 75013 PARIS
Tél. : 01.45.88.17.00**

■ LA MUTUELLE DU MINISTERE DE LA JUSTICE (MMJ)

La MMJ s'adresse à tous les personnels du ministère de la Justice, ainsi qu'à leur conjoint ou personne assimilée et à leurs enfants.

Moyennant une cotisation mensuelle, dont le montant est calculé en fonction de l'âge et de l'indice de traitement de l'agent, les adhérents peuvent bénéficier, **d'une part** :

- de la couverture du ticket modérateur pour tous les frais couverts par l'assurance maladie et, pour certains soins ou prescriptions (dentaires, optiques ...), d'un complément au-delà de celui-ci ;
- d'indemnités journalières en cas de congé maladie du membre participant ;
- dans le cadre de l'action sociale spécifique à la mutuelle, de différentes allocations ou indemnités (en cas de naissance, pour des colonies de vacances, aides aux parents d'enfants handicapés, aides à domicile, prêts d'honneur, frais d'obsèques ;

D'autre part, par une cotisation mensuelle spécifique liée de manière obligatoire à l'adhésion à la MMJ :

- des garanties prévoyances du contrat Premuo (décès jusqu'à 65 ans ou plus en présence d'enfant(s) à charge, invalidité permanente et absolue, rente-survie au profit des enfants handicapés et rente-dépendance) ;

Également, sous certaines conditions, du service de cautionnement de prêt pour l'accession à la propriété de la résidence principale.

⇒ **POUR TOUT RENSEIGNEMENT, S'ADRESSER A :**

**MUTUELLE DU MINISTERE DE LA JUSTICE
53, RUE DE RIVOLI – 75038 PARIS CEDEX 01
TEL. : 01.44.76.68.68**

■ LES AUTRES ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Le ministère subventionne des associations qui interviennent au profit des agents du ministère de la justice en matière d'action sociale culturelle et sportive.

Les Associations Régionales Socio-Culturelles (ARSC) s'adressent à l'ensemble des personnels du ressort de la Cour d'Appel quelle que soit leur direction d'origine.

Liste des présidents d'ARSC au 1^{er} janvier 2007		
AGEN	Manuel HERNANDES	05.65.35.31.06
AIX-EN-PROVENCE	Jean-Louis DURAND	04.42.60.90.24
AMIENS	Marie-Noëlle BOUTILLIER	03.22.82.35.82
ANGERS	Hélène RAULINE	02.41.20.52.96
BASSE-TERRE	Joëlle BALAGUER	05.90.80.63.97
BASTIA	Marie-Laure MAIORE	04.95.34.84.66
BESANCON	Cathy MASSON	03.81.25.04.76
BORDEAUX	Catherine QUETIER	05.53.02.77.04
BOURGES	Frédérique GALIBOURG	02.48.68.34.59
CAEN	Jean-Marie BERLAND	02.31.26.42.00
CAYENNE	Angeline FERDINAND	05.94.35.58.57
CHAMBERY	Claude GARIN	04.50.92.11.81
COLMAR	Roger EBERLING	03.88.49.72.31
DIJON	Laure MALATESTA	03.80.72.50.48
DOUAI	Bernard PATOUT	03.20.78.35.03
FORT-DE-FRANCE	Marietta GUIROUARD-AIZEE	05.96.70.76.57
GRENOBLE	Martine BALTHAZARD	04.76.05.90.73
LIMOGES	Richard BOMETON	05.55.11.81.90
LYON	Jean-Jacques DEFLANDRE	04.72.71.37.63
METZ	Isabelle BUCHMANN	03.82.82.43.77
MONTPELLIER	Georges GIRAULT	04.34.08.81.66
NANCY	Martine PETIT	03.83.40.80.07
NIMES	Michèle DURAND	04.66.76.48.28
NOUMEA	Patricia EULALIE	00.687.27.09.46
ORLEANS	Louise LUCIEN	02.38.74.57.79
PARIS	Bertrand FAURE	01.44.32.76.59
PAU	Claude MENU	05.59.82.47.27
POITIERS	Anita ROSINE	05.49.50.22.91
REIMS	Christine MUNIER	03.26.97.04.21
RENNES	Hervé OUAZZAROUT	02.40.71.07.20
RIOM	Marie-Madeleine BOUSSAROQUE	04.73.31.77.21
ROUEN	Alain DELAFOSSE	02.35.52.88.87
SAINT-DENIS	Ibrahim BANGUY	02.62.42.72.06
TOULOUSE	Odile ESTORY	05.61.00.79.47
VERSAILLES	Martine DOUYERE	01.72.58.70.46

Plus de 300 associations locales bénéficient également de subventions ; vous pouvez vous renseigner sur leur activité et obtenir leurs coordonnées auprès de l'ARAS de votre ressort.

LA MEDECINE DE PREVENTION

■ LA MEDECINE DE PREVENTION

Le service de médecine de prévention est présent sur l'ensemble du territoire.

Il a pour mission principale de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail.

Les agents occupant des postes à risques bénéficient d'une visite médicale annuelle obligatoire et une visite quinquennale pour les autres.

Les agents peuvent à leur demande bénéficier de visite en dehors de celles précédemment mentionnées.

Le réseau est animé par cinq médecins coordonnateurs régionaux qui bénéficient du conseil et de l'expertise d'un médecin coordonnateur national.

Le médecin de prévention est également le conseiller de l'administration, des agents et des représentants du personnel dans les domaines de l'amélioration des conditions de vie et de travail et de l'hygiène générale.

Il participe aux réunions du comité d'hygiène et de sécurité auquel il remet son rapport annuel d'activité.

Il assure ses missions en liaison avec le comité médical et la commission de réforme.

LISTE DES COORDONNATEURS DE LA MEDECINE DE PREVENTION AU 1^{ER} JANVIER 2007

- MEDECIN COORDONNATEUR NATIONAL : Anne CALASTRENG 06.61.37.21.71

- MEDECINS COORDONNATEURS REGIONAUX :

- CENTRE	Raymond BESSARD	06.70.61.14.59
- NORD-OUEST	Bruno DULIERE	06.70.61.17.26
- NORD-EST	Richard DYMNY	06.61.37.21.67
- SUD-EST	Nadine TRAN QUY	06.70.61.16.16
- SUD-OUEST	Patrick MARCHANDOT	en attente

LISTE DES MEDECINS DE PREVENTION AU 1^{ER} JANVIER 2007

DEPARTEMENTS	MEDECINS OU SERVICES DE MEDECINE DU TRAVAIL	TELEPHONE	JURIDICTIONS ET SERVICES CONCERNES
AIN	Dr GIROUD	04.74.50.72.64	Tous établissements
AISNE	Dr GRIGUERE	06.08.35.29.31	SPIP St Quentin, CP Château-Thierry, TI CPH Château-Thierry, TGI TI CPH Soissons, TGI TI CPH St Quentin, UEMO-FAE-UEHC-UEAJ Château-Thierry, UEMO-FAE-UEHC-UEAJ St Quentin
AISNE	Centre hospitalier de LAON	03.23.24.33.33	CP Laon, SPIP Laon, TGI TI CPH DE Laon, DDPJJ, CAE Laon, UEMO-FAE-CPI-UEAJ Laon
ALLIER	Dr TRAN QUY	06 70 61 16 16	SPIP Cusset, TGI Cusset, UEMO Cusset
ALLIER	Dr CARLI	04 70 97 9683	TI GANNAT, TI VICHY, CPH VICHY
ALLIER	Dr DEQUAIRE	04 70 05 33 33	MA - SPIP Montluçon, TGI-TI-CPH Montluçon,UEMO Montluçon
ALLIER	MEDECINE DU TRAVAIL DE MOULINS / Dr GIBOULOT	04.70.46.84.20	CP - SPIP Moulins, TGI-TI-CPH Moulins,DDPJJ - CAE/UEMO Moulins
ALPES de HTE PROVENCE	Dr VARRICCHIONNE	06.16.24.77.72	Tous établissements
HAUTES ALPES	Dr ABEIL	04.92.51.64.57	Tous établissements
ALPES MARITIMES	M.S.A Dr CORDONNIER / Dr GIBELIN	04.93.72.68.00	Tous établissements
ARDECHE	Dr VILLAIN	04.75.64.32.26	Tous établissements
ARDENNES	Centre hospitalier de Charleville-Mézières(BELAIR)	03.24.56.88.88	Tous établissements
ARIEGE	CENTRE HOSPITALIER DU VAL D'ARIEGE / Dr GUITTER	05.61.03.30.80	Tous établissements
AUBE	COROLEX (A.R.I.M.S) Dr FRISSARD	03.25.42.52.36	Tous établissements
AUDE	Dr BERARDO	06.08.09.53.45	Tous établissements
AVEYRON	Dr MARCHANDOT	06.89.33.34.23	Tous établissements
BOUCHES DU RHONE	Dr VARRICCHIONNE	06.16.24.77.72	MA - SPIP Aix en Provence, CA - TGI - TI - CPH Aix en Provence, CAE - UEMO - FAE - UEHC - UEAJ - UEAT Aix en Provence
BOUCHES DU RHONE	Dr RAYNAUD	04.91.15.54.06	DRSP - CP - ARENC Marseille, CA - GI - TI - CPH TP - TA Marseille, TI - CPH Martigues, TI Aubagne, TI la Ciotat, DDPJJ, CAE/UEMO-CAEI-UEAJ-FAE/UEHC - FAE/CPI - SEATMarseille, CAE-UEMO-FAE-UEHC Martigues
BOUCHES DU RHONE	Dr SUREL	Mardi : 04 .32.74.74.75 Jeudi : 04.90.03.30.00	MA, SPIP Aix-Luyne, MC Arles, CD, SPIP Salon de Provence, CD, SPIP Tarascon, TGI-TI Tarascon, TI-CPH Salon de Provence, TI-CPH Arles, UEMO Arles
CALVADOS	CENTRE MEDICAL ARTISANAL ET INTERPROFESSIONEL DU CALAVADOS / Dr DUFOUR	02.31.46.26.60	Tous établissements
CANTAL	M.S.A/Dr BOURGUIGNON	04.71.64.49.37	Tous établissements
CHARENTE	Dr TUMBA	06.83.42.68.69	MA Angoulême, SPIPP, TGI, TI, CPH d'Angoulême, TI Confolens, TI Ruffec, TI, CPH Cognac, TI Barbezieux St Hilaire,DDPJJ, CAE-UEMO-UEAJ-FAE-UEHC Angoulême, CAE-UEMO Cognac
CHARENTE MARITIME	A.P.A.S. / Dr LENFANT1	05.46.01.71.39	MC SPIP St Martin de Ré,
CHARENTE MARITIME	A.P.A.S. / Dr BOURGET	05.46.93.72.04	MA Saintes, TGI TI CPH Saintes, UEMO Saintes
CHARENTE MARITIME	APAS / Dr TANNEAU	05.46.87.23.55	MA Rochefort, TGI TI CPH Rochefort CAE-UEMO Rochefort
CHARENTE MARITIME	A.P.A.S. / Dr JACQUOT	05.10.50.59.94	SPIP, TGI TI, DDPJJ, UEMO-FAE-UEHC-UEAJ La Rochelle
CHARENTE MARITIME	A.P.A.S. / Dr MOURINEAUD	05.46.49.46.30	CD Bédénac

CHARENTE MARITIME	A.P.A.S./ Dr VRIET	05.46.85.95.90	TI Marennes, TI Royan
CHER	A.M.A.M.T.	02.48.55.40.40	Tous établissements
CORREZE	A.C.I.S.M.T. / Dr CAVE	05.55.20.75.10	MA Tulle, SPIPP, TGI TI CPH Tulle
CORREZE	A.C.I.S.M.T. / Dr VACHER	05.55.18.20.55	TGI TI CPH Brive la Gaillarde, DDPJJ CAE-UEMO Brive
CORREZE	A.C.I.S.M.T. / Dr BALLEY	05.55.46.03.93	TI Ussel
CORSE DU SUD	Dr SERGENT	06.14.35.96.47	MA Ajaccio, SPIP Ajaccio TGI TI CPH Ajaccio, TI Sartène, TI Porto-Vecchio
HAUTE CORSE	Service santé au travail Dr VAN DEVELDE	04.95.58.59.74	MA Borgo, CD Casabianda, SPIP Bastia, TGI-TI-CPH-TA Bastia, TI L'Ile Rousse, TI Corte, PJJ BASTIA
COTE D OR	Dr TAILLARDAT Jacqueline	06.30.25.56.95	Tous établissements
COTES D ARMOR	CENTRE DE GESTION DES COTES D'ARMOR Dr HUBERT	02.96.58.64.00	Tous établissements
CREUSE	Dr RINEAU DE CARVALHO	05.55.03.16.42	Tous établissements
DORDOGNE	Dr FAURE	06.65.72.34.67	Tous établissements
DOUBS	CENTRE DE GESTION DU DOUBS Dr CAILLEAUX	03.81.99.36.36	TGI TI CPH Montbéliard
DOUBS	Dr BASSIGNOT	03.81 61.17.39	MA Besançon, CSL Besançon, MA Montbéliard, SPIP, TI Baule les Dames, TI Pontarlier, DDPJJ, CE-UEMO-FAE-UEHC-UEAJ Besançon, CAE-UEMO-UEAJ Montbéliard, TA Besançon, TGI TI CPH Besançon
DROME	Dr BACHLER	06.85.05.80.15	Tous établissements
EURE	Ami Santé au Travail Dr LEDOIGT PEUGNET	02.32.28.70.30	SPIP, CD Val-de-Reuil, TI CPH Louviers, TI les Andelys, CAE-UEMO Val-de-Reuil
EURE	AMI Santé au Travail Dr COLLET DESCABANNES	02.32.28.70.30	MA Evreux, TGI TI CPH Evreux, TI Pont-Audemer, TI Bernay, DDPJJ, CAE-UEMO-UEAJ-FAE-UEHC-CER Evreux
EURE ET LOIRE	Dr GUTTERMAN	06.16.83.47.48	MA Chartres, CD Châteaudun, SPIPP, TGI TI CPH Chartres, TI CPH Dreux, TI CPH Nogent-le-Rotrou, TI CPH Châteaudun, DDPJJ, CAE-UEMO-UEAJ-UEAT-FAE-CPI Chartres, UEAJ Mainvilliers, CAE-UEMO Dreux
FINISTERE	SANTE AU TRAVAIL EN IROISE	02.98.02.81.81	MA Brest, SPIPP, TGI TI CPH Brest, DDPJJ, CAE-UEMO Brest, SEAT Brest, CER Porspoder
FINISTERE	Dr BOYER	06.23.68.07.44	SPIP Morlaix, SPIP Quimper, TGI TI CPH Morlaix, TI Châteaulin, TI Quimperlé, CAE-UEMO-UEAJ-FAE-CPI Quimper , UEMO Morlaix
GARD	Dr BOSCHERON	04.66.70.35.06	Tous établissements
HAUTE GARONNE	Dr PIETRI	06.87.58.36.99	Tous établissements
GERS	CENTRE DE SANTE AU TRAVAIL EN GASCOGNE	05.62.60.26.26	Tous établissements
GIRONDE	Dr CONSTANTIN	05.57.85.52.81	MA Gradignan, DRSP ERIS Bordeaux, MA Gradignan, CA CPH Bordeaux, SPIPP-TGI-TI-CPH Libourne et Pessac, TI Blaye, TI Arcachon, TI Bazas, TA Bordeaux, CAE-UEMO Mérignac, CAE-UEMO Cenon, FAE-CPI Pessac, CER Sadirac
GIRONDE	Dr LAFOSSAS	06.83.88.32.52	SPIP Bordeaux, TI TGI Bordeaux, DRPJJ, DDPJJ, CAE-2 UEMO, UEAT, UEAJ Bordeaux, UEMO Lesparre-Médoc, UEMO Libourne
HERAULT	Dr BERARDO	06.08.09.53.45	Tous établissements
ILLE ET VILAINE	Dr BLEHER GALVEZ	02.99.65.38.37	Tous établissements
INDRE	A.I.S.M.T	02.54.29.42.10	CP Châteauroux, MC St Maur, SPIPP, TGI TI CPH Châteauroux, TI CPH Issoudun, TI Le Blanc, TI La châtre, DDPJJ, CAE-UEMO Châteauroux, FAE Issoudun
INDRE ET LOIRE	S.I.P.S.T	02.47.05.06.76	MA Tours, SPIPP, TGI TI CPH Tours, TI Chinon, TI Loches, DDPJJ, CAE -UEMO Tours

ISERE	Dr SHARON	06.62.33.00.44	Tous établissements
JURA	A.I.S.T.J / Dr TISSERANT	03.84.79.89.00	TGI TI CPH Dole, UEMO Dôle, UEMO St Claude
	A.I.S.T.J/ Dr PIPPIN	03.84.79.89.00	MA Lons le Saunier, SPIPP, TGI, TI, CPH Lons le Saunier, DDPJJ, CAE-UEMO Lons le Saunier
	A.I.S.T.J / Dr JUFROY	03.84.79.89.00	TI Arbois
	A.I.S.T.J / Dr ROZE	03.84.79.89.00	PJJ, CPH, TI St Claude, UEMO St Claude
LANDES	Dr CARASSOU	05.58.90.88.88	TGI TI CPH Dax, DDPJJ, CAE-UEMO Dax
LANDES	CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES	05.58.76.10.66	MA Mont de Marsan, SPIP, TGI TI CPH Mont-de-Marsan, TI Saint-Sever, UEMO-CPI-CEF-UEAJ Mont de Marsan, TI Sabre
LOIRE ET CHER	Dr STERBECK	02.38.74.53.77	MA Blois, SPIPP, TGI TI CPH Blois, TI Vendôme, TI Romorantin, DDPJJ, CAE-UEMO-UEAJ Blois, CAE Lamotte-Beuvron
LOIRE	Dr REBREYEND COLIN	06.08.40.96.92	TGI - TI - CPH Roanne, PJJ Roanne MA St Etienne, SPIP ST Etienne, TGI TI CPH St Etienne, TI CPH Firminy, TGI TI CPH Montbrison, TI le Chambon-Feugerolles, TI CPH Saint-Chamond, TI Rive-de-Gier, DDPJJ/FAE/Foyer hébergement d'urgence St Etienne
HAUTE LOIRE			MA Le Puy, SPIP Le Puy, TGI TI CPH Le Puy, TI Brioude, TI Yssingaux, DDPJJ/CAE Le Puy
LOIRE ATLANTIQUE	Dr GRESSIER	02.51.17.98.06	MA Fontenay le Comte, CP Nantes, SPIPP, TGI TI CPH Nantes, TGI TI CPH St Nazaire, TI Châteaubriant, TI Paimboeuf, DDPJJ, 2 CAE- 2 UEMO-FAE-UEHC-FAE-CPI-UEHD-UEAT Nantes, UEMO Chateaubriand, CAE-UEMO St Nazaire, UEMO Pornic, CAEI-UEAJ Bouguenais, FAE-UEHC Rezé
LOIRET	Dr STERBECK	02.38.74.53.77	Tous établissements
LOT	MSA DU LOT	05.65.35.43.82	Tous établissements
LOT ET GARONNE	Dr FAURE	06.65.72.34.67	Tous établissements
LOZERE	Dr DUTILLEUL	04.66.49.47.51	Tous établissements
MAINE ET LOIRE	S.M.I.E.C. / Dr DE KERMENGUY	02.41.49.10.70	TI Cholet, UEMO Cholet
MAINE ET LOIRE	CHU ANGERS / Dr RIPPAULT	02.41.35.36.37	MA ANGERS
MAINE ET LOIRE	S.M.I.A / Dr CHOTARD	02.41.47.92.92	SPIPP, SAR CA TGI TI CPH Angers, DDPJJ, CAE-UEMO-UEAJ Angers, FAE/CPI Les Ponts de Cé
MANCHE	S.I.S.T.M / Dr LEFEVRE	02.33.76.67.20	MA Coutances, SPIP, TGI TI CPH Coutances, TI Saint-Lô, DDPJJ Saint-Lô
MANCHE	S.I.S.M.T / Dr BEURON	02.33.76.67.20	MA Cherbourg, TGI TI CPH Cherbourg, TI Valognes, CAE-UEMO Cherbourg, CAE-UEMO Coutances
MANCHE	S.I.S.M.T / Dr HEBERT	02.33.76.67.20	TI Mortain, TGI TI CPH Avranches, UEAJ Granville
MARNE	Dr ROCHE		Tous établissements
HAUTE MARNE	CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE MARNE / Dr RUOSS	03.25.35.33.20	Tous établissements
MAYENNE	S.I.M.T. / Dr VEGAS	02.43.53.02.13	Tous établissements
MEURTHE ET MOSELLE	Dr GABRION	06.76.63.28.90	CD Toul
MEURTHE ET MOSELLE	Dr HAZOTTE	06.74.05.70.67	CD Ecrouves
MEURTHE ET MOSELLE	Dr MASSON		MA Nancy, SPIPP Nancy, CSL Briey, CSL Maxéville, TGI TI CPH Nancy, TGI TI CPH Briey, TI CPH Longwy, TI Toul, TI, CPH

		06.07.67.92.06	Lunéville, DRPJJ, DDPJJ, UEMO-FAE-UEHC-UEAJ Nancy, UEMO Briey, FAE-UEHC Laxou, Cour Administrative d'Appel
MEUSE	S.M.I.M	03.29.84.24.10	Tous établissements
MORBIHAN	Dr PETIT	02.97.86.19.01	CP Ploemeur
MORBIHAN	Dr SEQUELA	02.97.43.77.00	MA Vannes, TGI-TI-CPH Lorient, TGI-TI-CPH Vannes, SPIPP, TI Pontivy, TI Ploëmel, TI Auray, DPJJ, UEMO Ploërmel, FAE-UEHC-CAE-UEMO-UEAJ Lorient, UEMO Pontivy, CAE-UEMO-UEHC-UEAJ Vannes
MOSELLE	Dr PARANT	06.09.47.45.40	Tous établissements
NIEVRE			Tous établissements
NORD	Dr DEUDON	06.17.48.38.13	MA Valenciennes, TGI TI CPH Valenciennes, ANNEXE GREFFE Denain, CAE-UEMO-UEAT-UEAJ Valenciennes
NORD	Dr DYMNY-LEMAIRE	06.09.64.55.76	CA, TGI TI CPH DOUAI, Cour Administrative d'Appel DOUAI, TGI TI CPH Cambrai, TGI TI CPH Hazebrouck
NORD	Dr LIENARD Michel	06.09.20.19.34	CP Maubeuge, CD Bapaume, MA SPIP Arras, TGI TI CPH Arras, TI CPH Maubeuge, TGI TI Avesnes-sur-Helpe, TI St Pol sur Ternoise, CAE-UEMO-UEAJ-FAE-UEHC-UEHD-Maubeuge, UEMO Avesnes-sur-Helpe, UEMO-FAE-UEHC-UEAJ Arras, UEMO St Pol sur Ternoise
NORD	Dr LOISON	03.20.78.33.15	PJJ Lille, TGI, TI Lille, DRAP Lille, TI Roubaix, TA Roubaix TI CPH Tourcoing,
NORD	Dr DUFEUTREL	03.20.57.65.97	MA-CD Loos, MA-UHSI Lille Sequedin, CSL
NORD	Dr VINCKE	03.28.66.31.59	MA SPIP Dunkerque, TGI TI CPH Dunkerque, DDPJJ, UEMO-FAE-UEHC-UEAJ Dunkerque, UEMO-FAE-UEHC-UEAJ Hazebrouck
OISE	Dr IAMARENE	06.24.33.72.33	MA Beauvais, MA Compiègne, CD Liencourt, SPIPP, TGI TI CPH Beauvais, TGI TI CPH Compiègne, TGI TI Senlis, TI Clermont, CPH Creil, DDPJJ, CAE-UEMO-UEAJ-UEAT FAE/UEHC, CEF/UEHC Beauvais, CAE-UEMO Compiègne, CAE-UEMO Senlis, UEMO Creil, FAE-UEHC-UEAJ Nogent sur Oise, UEAJ Creil
ORNE	Dr PAUWELS	06.14.76.59.40	Tous établissements
PAS DE CALAIS	Dr DYMNY	06.61.37.21.67	MA Douai, MA SPIP Béthune, CP SPIP St OMER, CP Longuenesse TGI TI CPH Béthune, TGI TI CPH St Omer, TI CPH Lens, TI Liévin, TI Houdain, TI Carvin, UEMO-FA-UEHC-UEAJ Béthune, UEMO-FAE-UEHC-UEAJ St-Omer, UEMO Lens, UEMO-FAE-UEHC-UEAJ Douai, UEMO-FAE-UEHC-UEAJ Cambrai
PAS DE CALAIS	Dr LOUCHART	03.20.92.77.67	SPIP Boulogne sur Mer, TGI, TI, CPH Boulogne sur Mer, UEMO-FAEUEHC-UEAJ Boulogne sur Mer, TI, CPH Calais, TI, CPH Montreuil sur Mer
PUY DE DOME	Dr TRAN QUY	06.70.61.16.16	Tous établissements
PYRENEES ATLANTIQUES	Dr SALTI	06.61.23.26.81	Tous établissements
HAUTES PYRENEES	Dr GIACOMETTI	06.89.95.29.58	Tous établissements
PYRENEES ORIENTALES	Dr BERARDO	06.08.09.53.45	Tous établissements
BAS RHIN	Centre Hospitalier de Strasbourg Dr GONZALEZ	03.88.11.67.68	Tous établissements
HAUT RHIN	Dr BOEHRER	06.07.28.35.12	MA Colmar, SPIP Colmar, MC Ensisheim, TGI TC CPH Colmar, TI Ribeauvillé, TI CPH Guebwiller, ANNEXE Munster, CAE-FAE Colmar, UEMO/UEAJ-UEHC/UEAJ Colmar
HAUT RHIN	Dr DECLoux	03.89.39.91.61	MA Mulhouse, TGI TI CPH Mulhouse, TI Thann, TI CPH Altkirch, TI Huningue, DDPJJ, UEAJ-CPI Mulhouse, CAE-UEMO-SEAT-FAE-CPI Mulhouse, BF Bouxwiller, BF Cernay, BF Masevaux, BF Saint-Amarin, BF Wasselonne
RHONE	Dr PAKASA	06.87.75.75.97	Tous établissements
HAUTE SAONE			Tous établissements
SAONE ET LOIRE	MTSI / Dr MERIGOUX	03.85.34.67.38	TGI - CPH Le Creusot, PJJ - CAE/UEMO Le Creusot

SAONE ET LOIRE	MTSI / Dr TREILLE	03.85.34.67.38	TGI - TI - CPH Mâcon, PJJ/CAE Mâcon, SPIP - AP Mâcon
SAONE ET LOIRE	MTSI / Dr GUZIK	03.85.69.00.23	TI CPH <u>Montceau-les-Mines</u>
SAONE ET LOIRE	MTSI / Dr DEL MORAL Remplaçant Dr ROLET	03.85.24.12.37	TI Charolles
SAONE ET LOIRE	SMT / Dr AGOPIAN	03.85.42.79.51	TGI TI CPH Chalon sur Saône, AP Varenne le Grand, PJJ CAE Chalon sur Saône, SPIP Varenne Chalon sur Saône, FAE Chalon sur Saône
SAONE ET LOIRE	MTSI / Dr JORRY	03.85.86.94.42	TI Autun
SAONE ET LOIRE	MTSI / Dr Luc GAUTHIER	03.85.75.07.37	TI Louhans
SARTHE	SANTE AU TRAVAIL 72 Dr HANSEVAL	02.43.74.04.04	MA Le Mans, SPIPP, TGI TI CPH Le Mans, TI Mamers, TI St Calais, TI La Flèche, DDPJJ Le Mans
SARTHE	SANTE AU TRAVAIL 72 Dr SOUVERE	02.43.74.04.04	CAE-UEMO-FAE-UEHC-CAEI-UAEJ Le Mans
SAVOIE	Dr SHARON	06.62.33.00.44	Tous établissements
HAUTE SAVOIE	Dr DALMAS	06.76.29.21.66	Tous établissements
PARIS	Dr GOUTTE FARGE	01.47.38.18.50	TGI Paris - Cour de Cassation
PARIS	Dr BRILLAUD	06.09.03.96.09	CA - Carré St Germain
PARIS	Dr BESSARD	06.70.61.14.59	CPH TGI TI Melun, CPH TGI TI Meaux, TI Lagny-sur-Marne, TI Coulommiers, CPH TGI TI Fontainebleau, TI Montereau, TI Provins, MA Meaux, CD MA SPIPP Melun, MA La Santé, SPIP Paris, ERIS Paris, CAE-CAE/UEAJ Fontainebleau, CAE Lagny-sur-Marne, CAE Meaux, CAE/UEAT Meaux, FAE Meaux, FAE/CPI Meaux, SEAT Meaux, CAE Melun, CAE-SDOS Melun, CAE/UEAT Melun, DDPJJ Melun, UEAT Melun, UEHD Melun
PARIS	Dr CHOLET	01.44.77.72.81	SAET-DACG 16 rue Dufour, DAP 8 rue du Renard, SCPC 129 rue de l'Université, DSJ 92 rue de Richelieu, SDI/DSJ 17 rue ST Fiacre, DACS Madeleine, IGSJ 8 place Vendôme, FAGE-DPJJ-DSJ-SADJPV-DACS 2/14 rue des Cévennes, H3C 121 avenue Georges V, CABINET GARDE DES SCEAUX-DSJ-DACG-13 place Vendôme, SECRETARIAT GENERAL-DIIT-DACG 14 rue Halévy
PARIS	Dr PODCHLEBNIK	06.32.66.05.61	TGI PARIS, DPJJ, SPIP
SEINE MARITIME	Dr DULIERE	06.70.61.17.26	MA Rouen, SPIPP CA TGI TI CPH Rouen, DRPJJ DPJJ Rouen, FAE Rouen, TI CPH Elbeuf, TI Yvetot, PTF SEAT Rouen, CER Rouen, CAE Elbeuf, CAE Lafosse, CAE UEAJ Rouen, CAE Rive Droite Rouen, CAE Rive Gauche Rouen, 2 CAE-2 UEMO-UEAJ-UEHC Rouen, CER St Léger du Bourg
SEINE MARITIME	Dr LEROY	02.35.84.15.73	TGI CPH Dieppe, TI Neufchâtel, CAE Dieppe, UEMO-UEAJ Dieppe
SEINE MARITIME	Dr SALADIN	02.35.41.19.49	MA Le Havre, TI TGI CPH Le Havre, TI Neufchâtel, TI Pont-Audemer, CPH Bolbec, CPH Fécamp, CAE Le Havre, SEAT Le Havre, FAE/CPI Le Havre, CAE-UEAT Le Havre, UEMO Le Havre, FAE-CPI Montivilliers
SEINE ET MARNE	Dr BESSARD	06.70.61.14.59	Tous établissements
YVELINES	CIG / Dr DELANNOY	01.39.49.63.43	MA Bois d'Arcy, MA Versailles, SPIP Versailles, PJJ Versailles
YVELINES	CIG / Dr TRUSSARD	01.39.49.63.43	MC Poissy
YVELINES	CIG / Dr COSTA	01.39.49.63.43	CA TGI TI CPH Versailles, TI CPH Mantes la Jolie, TI CPH Poissy, TI CPH St Germain en Laye, TI CPH Rambouillet, TA Versailles
DEUX SEVRES	Dr ROQUET	05.49.46.01.61	Tous établissements
SOMME	Dr SOTTEAU	06.07.65.26.63	Tous établissements

TARN	Dr GIACOMETTI	06.89.95.29.58	Tous établissements
TARN ET GARONNE	Dr CALASTRENG	06.61.37.21.71	Tous établissements
VAR	Dr VILAR COUCE	04.94.62.01.94	Tous établissements
VAUCLUSE	Dr SUREL	Mardi : 04.32.74.74.75 Jeudi : 04.90.03.30.00	Tous établissements
VENDEE	AHIMT / Dr GOUABAULT	02.51.69.30.88	MA Fontenay le Comte, TI Fontenay le Comte
VENDEE	AHMTRY / Dr RAPILLY	02.51.37.06.88	MA La Roche-sur-Yon, SPIP, TGI TI CPH la Roche-sur-Yon, DDPJJ, CAE-UEMO-UEAJ-FAE-CPI La Roche-sur-Yon
VENDEE	SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL COTE DE LUMIERE (SSTCL)	02.51.51.30.85	TGI TI CPH Les Sables-D'olonne
VIENNE	Dr ROQUET	05.49.46.01.61	MA Poitiers, SPIPP, CA TGI TI CPH Poitiers, TI CPH Châtelleraut, TI Loudun, TI Montmorillon, TI Civray, DDPJJ, CAE-UEMO Poitiers, FAE-CPI Mignaloux-Beauvoir
HAUTE VIENNE	Dr RINEAU DE CARVALHO	06.82.91.83.68	Tous établissements
VOSGES	SANTE AU TRAVAIL	03.29.82.26.84	Tous établissements
YONNE	Dr MARTINOT	06.80.31.10.98	Tous établissements
TERRITOIRE DE BELFORT	AEPNS / Dr BROSMET	03.84.57.30.25	Tous établissements
ESSONNE	Dr PAUWELS	06.14.76.59.40	CSL Corbeil, MA Fleury, TGI TI CPH Evry, TI CPH Longjumeau, TI CPH Etampes, TI Palaiseau, TI Juvisy
ESSONNE	Dr TARDIEU	01.69.72.32.24	MA Fleury
HAUTS DE SEINE	Dr BENLAFAOUI	01.40.97.14.08	Tous établissements
SEINE SAINT DENIS	Dr TROUVE	01.48.95.13.86	Tous établissements
VAL DE MARNE	Dr LIENARD	06.09.20.19.34	EPSN Fresnes, CSL Villejuif, DRSP Fresnes, SPIPP Créteil, MISSOM Ivry, TGI CPH Créteil, CPH Villeneuve St Georges, TI Vincennes, TI Nogent sur Marne, TI Charenton, TI Ivry, TI St Maur, TI Villejuif, TI Boissy St Léger
VAL DE MARNE	KRIEGEL Bernard	04.49.84.39.46	MA FRESNES
VAL D OISE	GIORDANO Yves	01.72.58.75.68	MA Osny, TGI TI CPH Pontoise, TI CPH Montmorency, TI Ecoen, TI Gonesse, TI Sannois, CPH Argenteuil
GUADELOUPE	S.M.P.P.	0590.93.28.28	CP Basse-Terre, CP Baie-Mahault, CA TGI TI CPH Basse-Terre, TGI TI CPH Pointe à Pitre, TI Marie-Galante
GUADELOUPE	C.I.M.T.	0590.32.08.08	
MARTINIQUE	A.I.M.T.M	0596.71.84.38	Tous établissements
GUYANE	CIMTC / Dr PLAT	0594.25.56.79	Tous établissements
LA REUNION	INTERMETRA METRAG /Dr ROCCI-CROUS-VIOT	0262.94.84.84	Tous établissements
POLYNESIE	Dr VORON		Tous établissements
MAYOTTE			Tous établissements
NOUVELLE CALEDONIE	Dr BEJEAN	687.77.52.74	Tous établissements

LES PRESTATIONS FAMILIALES GERÉES PAR LA CAF

Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'agent fonctionnaire perçoit les allocations familiales par la caisse d'allocations familiales.

Ces prestations sont de droit commun ou réservées aux seuls fonctionnaires.

LES PRESTATIONS DE DROIT COMMUN

■ LA NAISSANCE, L'ADOPTION, LA GARDE D'ENFANT

* **L'un de vos enfants est né, adopté ou recueilli en vue d'adoption à partir du 1^{er} janvier 2004**

- [Prestation d'accueil du jeune enfant](#)

Vos enfants sont nés, adoptés ou recueillis en vue d'adoption avant le 1^{er} janvier 2004

- [Allocation pour jeune enfant](#)
- [Allocation d'adoption](#)
- [Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée](#)
- [Allocation de garde d'enfant à domicile](#)
- [Allocation parentale d'éducation](#)

Les enfants

- [Allocations familiales](#)
- [Complément familial](#)
- [Allocation journalière de présence parentale](#)

La rentrée

- [Allocation rentrée scolaire](#)

Le logement

- [Allocation de logement](#)
- [Aide personnalisée au logement](#)
- [Prime de déménagement](#)
- [Prêt à l'amélioration de l'habitat](#)

Le parent isolé ou séparé

- [Allocation de parent isolé](#)
- [Allocation de soutien familial](#)
- [Recouvrement des pensions alimentaires](#)

L'enfant ou l'adulte handicapé

- [Allocation d'éducation de l'enfant handicapé](#)
- [Allocation aux adultes handicapés](#)

Pour tout savoir sur chacune de ces prestations (conditions, montant, démarches, etc....), cliquer sur www.caf.fr, le site des allocations familiales (rubriques « informations pratiques »).



LES ALLOCATIONS PROPRES A LA FONCTION PUBLIQUE

● L'ALLOCATION DE GARDE D'ENFANT DE MOINS DE 3 ANS,

Le CESU (chèque emploi service universel) est une aide dispensée pour la garde d'enfants de moins de 3 ans qui sera prochainement étendue pour la garde des enfants de moins de 6 ans.

Pour en savoir, plus cliquer sur www.cesu-fonctionpublique.fr

● L'ALLOCATION AUX PARENTS SEJOURNANT EN MAISON DE REPOS AVEC LEURS ENFANTS

Conditions à remplir :

- le séjour doit être médicalement prescrit et se dérouler dans un établissement agréé par la sécurité sociale ;
- l'enfant doit être âgé de moins de 5 ans au moment du séjour et doit séjourner dans l'établissement avec son père ou sa mère ;
- la durée du séjour pris en charge ne peut dépasser 35 jours par an et par enfant.

■ TARIFS DES PRESTATIONS (AU 01/01/2007)

- | |
|---|
| ● Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leurs enfants (par jour) 20,29 € |
|---|

● LE SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT

Cette prestation est versée par le service gestionnaire sur le salaire de l'agent ou celui du conjoint fonctionnaire. Elle est calculée en fonction de l'indice majoré et du nombre d'enfants à charge.

Où adresser sa demande ?

- au SAR de la CA pour les agents relevant des SJ ;
- à la direction régionale pour ceux de l'AP ou de la PJJ ;
- à la DAGE – BASPM pour les personnels d'AC : 01.44.77.72.02 et 01.44.77.66.94.

L'AIDE AUX VACANCES

Les agents de l'Etat dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 488 peuvent bénéficier, pour les vacances ou les loisirs de leurs enfants de moins de 18 ans, de **subventions journalières**. Pour les enfants handicapés, la limite d'âge est portée à 20 ans et sans conditions de ressources.

■ TARIFS DES PRESTATIONS (au 01/01/2007)

● SEJOURS D'ENFANTS (1)

En centre de vacances avec hébergement - enfants de moins de 13 ans - enfants de 13 à 18 ans	6,51 euros 9,87 euros
En centre de loisirs sans hébergement (la journée) (la ½ journée)	4,71 euros 2,36 euros
En maisons familiales ou villages de vacances et gîtes de France - pension complète (la journée) - autres formules (la journée)	6,86 euros 6,51 euros

● SEJOURS MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE EDUCATIF

- pour 21 jours	67,55 euros
- pour des séjours supérieurs à 5 jours et inférieurs à 21 jours (la journée)	3,21 euros

● SEJOURS LINGUISTIQUES (1)

- enfants de moins de 13 ans	6,51 euros
- enfants de 13 à 18 ans	9,87 euros

(1)

Les séjours d'enfants organisés par la Fondation d'Aguesseau n'ouvrent pas droit à une subvention ; celle-ci est perçue directement par le service des colonies de vacances qui la déduit du prix du séjour.

Où adresser sa demande ?

- au SAR de la CA pour les agents relevant des SJ ;
- à la direction régionale pour ceux de l'AP ou de la PJJ ;
- à la DAGE – BASPM pour les personnels d'AC : 01.44.77.72.02 et 01.44.77.66.94.

■ CHEQUES VACANCES

C'est une épargne bonifiée de 10 à 25 % selon les revenus à laquelle peut souscrire tout agent dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas un plafond de 16223 € pour une part fiscale, majorée de 1280 € par quart de part supplémentaire pour les revenus 2006. Elle doit être constituée pendant 4 mois consécutifs minimum et 12 mois maximum.

La constitution des dossiers de chèques vacances s'effectue auprès des sections locales gestionnaires de la sécurité sociale (SRI, SLI).

Un seul dossier pourra être déposé par année civile.

Ces chèques vacances sont acceptés dans de nombreux établissements, y compris ceux de la Fondation d'Aguesseau, pour le règlement des colonies de vacances.

■ Bons vacances

Pour les agents qui sont, à compter du 1^{er} janvier 2007, allocataires de la C.A.F., des bons vacances peuvent être attribués sous condition de ressources.

LA RESTAURATION ADMINISTRATIVE

■ AIDE A LA RESTAURATION

L'Etat intervient selon deux modalités :

● Mise en place de structures adaptées

Des restaurants inter-administratifs ont été construits sur tout le territoire. Ils sont financés à l'initiative du comité interministériel de l'action sociale. Le bureau de l'action sociale a aussi passé des conventions avec des restaurants administratifs et des restaurants inter-entreprises. En outre, une trentaine de restaurants ainsi que les mess pénitentiaires sont spécialement réservés pour les personnels du ministère. Le suivi de la restauration est assuré localement par les ARAS.

● Subventions

Une subvention forfaitaire est attribuée aux agents dont l'indice brut de traitement est au plus égal à 548 (indice majoré 465) qui déjeunent dans des restaurants administratifs, inter-administratifs ou restaurants avec lesquels le ministère de la justice a passé une convention.

Le montant de cette subvention est fixé à 1,05 € au 01/01/2007 par repas et par agent.

Une aide peut être attribuée pour contribuer à diminuer le prix du repas payé par les agents.

Ces subventions sont attribuées localement. Les crédits de restauration sont délégués aux cours d'appel, aux directions régionales des services pénitentiaires et aux directions régionales de la protection judiciaire de la jeunesse.

LES ENFANTS OU ADULTES HANDICAPES

■ ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPES (AAH)

Cette allocation est versée, sous condition de ressources, aux personnes atteintes d'une incapacité permanente au moins égale à 80 %. **La demande doit être adressée à la COTOREP** du lieu de résidence, par l'intermédiaire de la caisse d'allocations familiales.

■ ALLOCATION D'EDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPE (AEEH)

Cette allocation est versée, sans condition de ressources, aux personnes assumant la charge d'un enfant handicapé de moins de 20 ans dont le taux d'incapacité est au moins égal à 50 %.

La demande doit être adressée à la commission départementale de l'éducation spéciale (CDES) par l'intermédiaire de la caisse d'allocations familiales qui verse les prestations familiales.

■ ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPES AGES DE MOINS DE 20 ANS

Cette allocation, versée par le ministère, est accordée aux seuls bénéficiaires de l'allocation d'éducation spéciale.

La demande doit être adressée au service gestionnaire de l'agent (SJ, AP, PJJ ou AC/BASPM).

Le montant mensuel en 2007 est fixé à 142,05 €.

■ ALLOCATION SPECIALE POUR ENFANTS ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE OU D'UNE INFIRME ET POURSUIVANT DES ETUDES OU UN APPRENTISSAGE AU-DELA DE 20 ANS ET JUSQU'A 27 ANS

Cette prestation, versée par le service gestionnaire, s'adresse aux enfants étudiants ou apprentis qui ne perçoivent pas l'allocation aux adultes handicapés.

La demande doit être adressée au service gestionnaire de l'agent (SJ, AP, PJJ ou AC/BASPM).

Le montant mensuel s'élève à 112,01 € au 1^{er} janvier 2007.

■ SUBVENTION POUR SEJOURS D'ENFANTS EN CENTRES SPECIALISES POUR HANDICAPES

Cette subvention est versée par le service gestionnaire, quel que soit l'âge des enfants, dans la limite de 45 jours par an.

La subvention en 2007 est égale à 18,59 € par jour.

■ SUBVENTION POUR SEJOURS D'ENFANTS HANDICAPES DE MOINS DE 20 ANS EN MAISONS OU VILLAGES FAMILIAUX DE VACANCES

Elle est versée par le service gestionnaire dans la limite de 45 jours par an.

Au 01/01/2007, cette subvention journalière est égale à :

- 6,86 € en pension complète,
- 6,51€ pour les autres formules.

■ DES SEJOURS POUR LES ENFANTS HANDICAPES SONT EGALEMENT PROPOSES PAR LA FONDATION D'AGUESSEAU

■ LES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE DE LA MUTUELLE DU MINISTERE DE LA JUSTICE

● Prêt handicap-dépendance

Fixé à 4 600 € et remboursable en 40 mensualités.

● Bourse annuelle pour les enfants handicapés ou pour ceux devenus membres participants

Variable selon le revenu net mensuel, soit 460 € à taux plein et 230 € à taux réduit.

● Rente survie

Le contrat de prévoyance Premuo inclut une garantie rente survie au profit des enfants handicapés de ses adhérents, sous réserve des conditions liées au contrat.

● Allocation séjour en centre spécialisé

Allocation journalière de 7 € dans la limite de 50 jours par an.

■ L'AMENAGEMENT DU POSTE DE TRAVAIL DES AGENTS HANDICAPES

Des crédits permettent l'achat de matériel afin d'assurer l'aménagement du poste de travail des agents handicapés.

S'adresser à Martine FAUCHER : 01.44.77.67.38.

■ Le ministère de la Justice travaille en partenariat étroit avec l'association **Handijustice** qui a pour objet de venir en aide aux handicapés et aux familles d'handicapés du ministère de la Justice.

Présidente : Dominique CIAVATTI.



LES AIDES ET LES PRETS

■ AIDES ET PRETS SOCIAUX

Pour faire face à une situation difficile, la Fondation d'Aguesseau peut, dans le cadre fixé par le Bureau de l'Action Sociale et de la Prévention Médicale, accorder aux actifs et aux retraités, après enquête sociale, des aides d'un montant maximum de 1.000 € par an et des prêts à caractère social sans intérêt d'un montant maximum de 2.000 € au 02/05/06 ; les prêts sont remboursables en 12, 18 ou 24 mensualités en fonction des situations.

S'adresser au service social du personnel.

■ AIDES ET PRETS EXCEPTIONNELS

En cas de catastrophe naturelle ou d'accident collectif, le Bureau de l'Action Sociale et de la Prévention Médicale peut accorder, après saisine du service social du personnel, des aides ou des prêts sans intérêt dont le montant est évalué en fonction d'un barème spécifique.

■ **LOGEMENT** (*voir chapitre logement page 32*)

■ **RETRAITES** (*voir chapitre retraite page 34*)

■ DECES

Une aide financière est accordée, en cas de décès d'un agent en activité, par la Fondation d'Aguesseau aux ayants droits qui ont pris en charge les frais d'obsèques (dans la limite de 1.000 €).

Cette aide peut également être accordée à l'agent en cas de décès d'un conjoint ou d'un enfant.

S'adresser au service social du personnel.

Une aide financière peut également être accordée :

- par le CNOSAP en cas de décès de l'adhérent (390 € au conjoint, 230 € par enfant mineur à charge),

- par la MMJ en cas de décès de l'adhérent (915 € au conjoint, 610 € en cas de décès d'un membre bénéficiaire).

S'adresser à ces organismes.

LE LOGEMENT

■ L'AIDE A LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT

Les agents du ministère de la justice peuvent accéder à des logements sociaux provenant du contingent préfectoral destiné à l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat (5 % des logements HLM mis sur le marché) ou du parc social propre à notre ministère.

Vous pouvez vous adresser directement aux Antennes Régionales d'Action Sociale, qui ont vocation à traiter toutes les demandes de logement ou à le faire par l'intermédiaire des assistants de service social.

■ PRIME A L'INSTALLATION EN REGION PARISIENNE

Une prime spéciale d'installation (décret n° 89-259 du 24 avril 1989 modifié) pour les agents nommés en Ile-de-France est octroyée lors de l'accès à un premier emploi dans une administration de l'Etat.

- montant brut : 2 012,90 € au 01/02/07

Consulter le service gestionnaire de votre traitement.

■ AIDES A L'INSTALLATION DANS UN LOGEMENT

◇ Dispositif interministériel d'aide à l'installation des personnels de l'Etat (AIP)

L'AIP est une aide dont peuvent bénéficier les fonctionnaires recrutés par concours, sans concours dans le cadre d'un statut particulier ou par voie de PACTE.

Pour les départements de la région Ile-de-France et de la région Provence-Alpes Cote d'Azur ainsi que pour les Zones Urbaines Sensibles (ZUS), cette aide est de 700 €
Pour les autres départements, l'aide est limitée à 350 €.

Le montant de l'AIP ne peut excéder le montant des dépenses réellement payées par l'agent au titre du 1^{er} mois de loyer, y compris la provision pour charges ainsi que les frais d'agence et de rédaction de bail incombant à l'agent, dans le cas d'une location vide ou meublée.

Pour bénéficier de cette aide, il est nécessaire :

- d'avoir déménagé, directement à la suite de son recrutement (ou de sa période de formation dans une école administrative lorsque l'agent y a été immédiatement admis à la suite de son recrutement) à 70 kms au moins de son domicile antérieur ;
- de disposer d'un revenu fiscal de référence (RFR) pour l'année N-2 inférieur ou égal au revenu fiscal de référence minimal ouvrant droit au bénéfice du chèque vacances soit, en 2006, 15 964 € pour un revenu et 23 216 € pour deux revenus ;



- d'avoir déposé sa demande dans les 24 mois qui suivent son affectation et dans les 4 mois qui suivent la date de signature du contrat de location.

S'adresser au service social du personnel

◇ **Dispositif ministériel d'aide à l'installation dans un logement (AIL)**

L'AIL est un dispositif spécifique au ministère de la justice attribué sous les mêmes conditions et au même taux que l'AIP pour :

- les personnels contractuels ;
- les agents mutés assumant un double loyer

S'adresser au service social du personnel

■ **PRET A L'INSTALLATION DANS UN LOGEMENT**

◇ **Dispositif interministériel de prêt à l'installation des personnels de l'Etat (PIP)**

- **PRET sans intérêt concernant les agents affectés en région Ile-de-France et PACA, ainsi qu'en zones urbaines sensibles (ZUS)**, équivalent à 2 mois de loyer à concurrence de 1219,80 € au maximum, remboursable par mensualités de 30,49 € à compter du mois suivant son versement, octroyé sous les mêmes conditions que celles à remplir pour l'AIP.

S'adresser au service social du personnel

◇ **Dispositif ministériel de prêt à l'installation dans un logement (PIL)**

- **PRET sans intérêt concernant tous les départements** (montant équivalent à 2 mois de loyer, charges non comprises, à concurrence de 1.220 €), selon les conditions décrites ci-dessus et remboursable en 24 mensualités.

S'adresser à la Fondation d'Aguesseau (01.44.77.98.76)

◇ **Prêt à l'accession à la propriété**

Ce dispositif permet aux magistrats, fonctionnaires titulaires et contractuels de bénéficier d'un prêt d'un montant de 4 500 € sans intérêt, remboursables en 5 ans par mensualité de 75 €.

Toutefois, la durée du remboursement peut être portée à 10 ans dans les cas où le quotient familial est inférieur à 5 173 € ou si le revenu net imposable est nul.

S'adresser à la Fondation d'Aguesseau (01.44.77.98.76)

LES AIDES SPECIFIQUES AUX RETRAITES

■ AIDE MENAGERE

Les retraités et leurs ayants causes âgés au moins de 65 ans peuvent bénéficier de l'aide ménagère à domicile (AMD)

La participation de l'Etat aux frais d'aide ménagère varie en fonction des ressources et de la situation familiale.

Cette participation est versée par la Mutualité de la Fonction Publique aux associations qui assurent l'encadrement et la rémunération des aides ménagères.

Elle peut être complétée par la Mutuelle du Ministère de la Justice.

■ AIDES

Dans des situations particulièrement difficiles, des aides peuvent être attribuées :

- par le Bureau de l'Action Sociale et de la Prévention Médicale au vu d'un rapport d'enquête sociale (montant maximum 1 000 €) ;
- par le CNOSAP en cas de décès de l'adhérent (381,12 € au conjoint, 228,67 € par enfant) ;
- par la Mutuelle du Ministère de la Justice (915 € au conjoint en cas de décès de l'adhérent, 610 € en cas de décès d'un membre bénéficiaire).

NOUS RENCONTRER, NOUS CONTACTER ET NOUS ECRIRE

BUREAU DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA PREVENTION MEDICALE

13, place Vendôme - 75042 PARIS Cedex 01

secrétariat : 01.44.77.71.66 ou 67.19

intranet : site DAGE / Action Sociale – Internet : www.justice.gouv.fr

ANTENNES REGIONALES D'ACTION SOCIALE

AIX-EN-PROVENCE : Praesidium – 350, av. du Club Hippique 13090 AIX-EN-PROVENCE - 04.42.91.51.40

AMIENS : 7, rue Anne Franck - 80136 RIVERY - 03.22.97.58.92

BORDEAUX : 36, rue Servandoni - 33000 BORDEAUX - 05.56.79.76.48

DIJON : 19, avenue Albert Camus – 21 000 DIJON – 03.80.74.95.50

LYON : Immeuble Le Britannia C/8 - 20, bd E. Deruelle – 69432 LYON Cedex - 03 04.72.84.60.94

NANTES : 4 rue de Courson – BP 10724 – 44007 NANTES CEDEX 1 – 02.40.14.59.62

PARIS : 12-14, rue Charles Fourier - 75013 PARIS - 01.53.62.20.84

STRASBOURG : 8, rue Gustave –Adolphe Hirn – 67000 STRASBOURG – 03.88.22.20.71

TOULOUSE : 2, impasse Boudeville - 31100 TOULOUSE - 05.62.20.61.36

NOS PARTENAIRES

FONDATION D'AGUESSEAU

9, rue du Mont-Thabor - 75001 PARIS

Secrétariat : 01.44.77.98.50

Fax : 01.44.77.98.67 - Internet : www.fda-fr.org

- * Loisirs, séjours « vacances en famille » : 01.44.77.98.60
- * Séjours « vacances jeunes » : 01.44.77.98.72
- * Centre de santé : 01.44.77.71.76
- * Comptabilité séjours de vacances : 01.44.77.98.56
- * Comptabilité prêts : 01.44.77.98.55

MUTUELLE DU MINISTERE DE LA JUSTICE

53, rue de Rivoli – 75038 PARIS Cedex 01

01.44.76.68.68

Internet : www.mmj.fr

COMITE NATIONAL DES OEUVRES SOCIALES DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

12-14, rue Charles Fourier - 75013 PARIS

01.45.88.17.00

Internet : www.cnosap.fr - Courriel : cnosap2@wanadoo.fr

ASSOCIATION HANDIJUSTICE

8, rue des Lavandières -Sainte-Opportune - 75001 PARIS

01.44.76.67.18

Courriel : handijustice@wanadoo.fr

Des activités socioculturelles locales sont conduites par des amicales et associations dont vous pouvez obtenir les coordonnées auprès des Conseils Régionaux de l'Action Sociale (CRAS) ou des Associations Régionales Socio-Culturelles (ARSC) de votre ressort.